



COMMENT FONCTIONNE L'ÉPARGNE SALARIALE ?

Une solution simple en 4 étapes :

1. Vous réalisez un versement dans votre PEE⁽¹⁾ et/ou votre PERCOL⁽²⁾.
2. L'entreprise complète vos versements⁽³⁾ par de l'abondement.
3. Votre épargne est investie sur un ou plusieurs fonds de votre choix.
4. Vous récupérez votre épargne 5 ans après le versement dans le PEE, à la retraite pour le PERCO ou avant dans les cas de déblocage.



(1) Plan d'Épargne Entreprise - (2) Plan d'Épargne Retraite d'entreprise Collectif - (3) Vos versements peuvent provenir de votre épargne personnelle ou de vos primes d'intéressement et de participation. Pour le PERCOL, vous pouvez verser l'équivalent en euro de 10 jours de repos non pris sans impôts. - (4) Hors prélèvements sociaux sur les plus-values